

- **CENTRE DE FORMATION**
PROFESSIONNELLE HORTICOLE
(C.F.P.H.)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Adresse : Cambérène - BP : 3284

Décret : n° 90 Du 31 octobre 1990

Téléphone : 835 78 21

I. But de l'école

L'école forme des ouvriers spécialisés et des techniciens de l'horticulture pour les secteurs publics et privés.

Les études y sont sanctionnées par l'obtention :

- du Brevet de Technicien Horticole (B.T.H) ou
- du Certificat d'Aptitude Professionnelle Horticole (C.A.P / H)

Les études durent trois (3) ans pour le B.T.H. et deux (2) ans pour le C.A.P.H

Le régime de l'école est l'externat avec une allocation scolaire si l'élève répond aux critères socio-économiques lui permettant d'obtenir une aide scolaire ou une bourse.

II. Qualités requises

- Très bonne résistance physique
- Goût de la nature, du travail en plein air, du travail manuel
- Imagination, esprit créatif
- Sens de l'initiative
- Sens des responsabilités

III. Conditions d'inscription

- Garçons et filles âgés de 16 ans au moins et 23 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ,
- Sénégalais ou étrangers boursiers de leur état d'origine-

N.B. : Une dispense d'âge peut être accordée pour 1 ou 2 années de plus. En outre , il faut :

1) Pour l'entrée en section B.T.H

- Etre titulaire du BFEM ou de tout autre diplôme admis en équivalence
(Pas d'admission sous réserve de l'obtention du diplôme) ou du CAP

2) Pour l'entrée en section C.A.P.H

- Etre du niveau de la classe de 4^{ème}. Ou avoir suivi le cycle de formation d'un Centre d'Initiation Horticole (à Petit Mbao , Gandiaye, Ziguinchor, Thiès ou Diourbel).

IV. Epreuves du concours

1) Présélection (niveau BFEM ou 4^{ème} selon la section)

- Français : coef 2
- Maths : coef 2
- Sciences naturelles et physiques : coef 3

2) Sélection

Les admissibles à l'issue des épreuves écrites subissent un stage de motivation de 10 jours à l'école avec découverte du travail horticole et épreuves pratiques à Cambérène

- Tests psychotechniques,
- Education physique et sportive,
- Entretien avec le jury
- Visite médicale

V. Dossier de candidature

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle
- Une pièce d'état civil
- Une copie certifiée conforme du diplôme (pour les B.T.H.)
- Un certificat de scolarité de 4ème (pour les C.A.P.H.)
- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale
- Un certificat médical de visite et de contre visite datant de moins de 3 mois
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Frais d'inscription : 1.500 F CFA

Dossier à déposer au CFPH, dans les Centres d'Initiation Horticole (C.I.H), ou dans les Centres Régionaux d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CROSP).

VI. Dates et lieux habituels du concours

Ouverture des inscriptions : Début mars

Clôture des inscriptions : Début avril

Lieux : Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

Stage probatoire : Mi-septembre

VII. Formation et matières enseignées

La formation dans l'école se fait par objectifs qui varient selon les sections et les profils considérés.

1) Formation B.T.

a) Module de base

Communication - anglais - E.P.S. - mathématiques des données numériques - sciences physiques appliquées à l'horticulture

b) Module de secteur

Connaissances des végétaux et techniques des cultures botaniques - pédoclimatologie et pratique professionnelle - conduite des productions maraîchères - installation et conduite des cultures fruitières - conduites pépinières - protection des végétaux - techniques et pratiques de la topographie de l'horticulture - aménagement horticole - machinisme horticole - maîtrise de l'eau - comptabilité de l'exploitation - gestion horticole - étude de la filière horticole (Economie) - étude technique d'un projet

d'installation - étude économique et financière - connaissance et pratique du milieu socio - professionnel - vulgarisation.

c) Travaux d'Exploitation ou TP :

travaux personnels - travaux dirigés (visites).

1^{ère} année : Travaux pratiques (exploitation du centre) durée 4 semaines.

2^{ème} année : Stages d'hivernage (entreprise ou organisme hors de l'école).

3^{ème} année : Stage de saison sèche en entreprise + mémoire.

Pour les B.T.H il y a deux types de profil

- chefs d'exploitation horticole,
- conseillers horticoles.

2 - Formation C.A.P. :

a) Module de base :

Techniques d'expression écrite et orale - E.P.S. - calculs appliqués à la profession - biologie de la production horticole - connaissance du milieu socio - professionnel.

b) Module du secteur :

Etude des sols et techniques communes aux productions végétales - techniques de production maraîchères et commercialisation - techniques des cultures fruitières - techniques des cultures ornementales - traitement phytosanitaire - techniques d'utilisation et de maintenance du matériel horticole - techniques d'irrigation.

c) Travaux productifs d'exploitation (T.P.) :

Travaux personnels - travaux dirigés - visites à l'extérieur - conférences - stage probatoire.
profil des C.A.P.H : ouvriers qualifiés du maraîchage ou de l'horticulture.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'école reçoit en moyenne une trentaine d'élèves par section
- Les élèves peuvent redoubler une fois pendant leur cycle d'études.
- Les élèves non admis à l'examen de sortie peuvent se présenter en candidats libres.

Les titulaires des diplômes en horticulture étaient jusqu'en 1983 intégrés dans la fonction publique ou dans les sociétés para - publiques. La tendance actuelle est cependant orientée vers les initiatives privées dans le cadre de G.I.E. L'aide à l'installation favorise l'intégration des diplômés. La coopérative de l'école est mise à profit par les élèves en collaboration avec l'administration de l'école.

**CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES TECHNICIENS DES
EAUX ET FORETS CHASSES ET PARCS NATIONAUX.**

(C.N.F.T./E.F.C.P.N.)

Ministère de tutelle: Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

Adresse: C.N.F.T./E.F.C.P.N - BP 39 Djibélor - Ziguinchor

Téléphone : 991 12 02

Référence des textes : Décret 91 - 1 351 du 6/12/1991

I - But de l'école

- L'école forme des techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs Nationaux, chargés des tâches d'encadrement, d'éducation et de vulgarisation, mais aussi de contrôle et de protection dans le domaine de la flore, de la faune et de la pêche continentale.

- La durée des études est de 3 ans,

- Le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'études dont l'octroi n'est pas automatique.

Diplôme obtenu :

Diplôme d'Etat de Technicien des Eaux et Forêts, Chasse et Parcs Nationaux.

II. Qualités requises

- bonne résistance physique,
- sens de l'observation,
- motivation pour le travail en milieu rural,
- sens des relations humaines,
- autorité,
- sens des responsabilités.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 Décembre de l'année du concours ;
- être de nationalité sénégalaise ;
- pas d'autre équivalence ni d'admission sur titre ;
- pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

Les épreuves sont :

Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2h coef 1,
- mathématiques : 2h coef 1
- sciences naturelles : 1h coef 1

Les programmes sont ceux de la classe de 3^{ème} des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir une moyenne égale à 10/20 dans les 2 séries d'épreuves, sans note éliminatoire.

Epreuves d'admission : note éliminatoire 5/20

- tests psychotechniques : coef 1,
- éducation physique et sportive : coef 1,
- entretien avec le jury : coef 1.

Pour être définitivement admis les candidats doivent avoir une moyenne égale à 10/20 dans les 2 séries d'épreuves, sans note éliminatoire et dans la limite des places disponibles.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence d'affectation ;
- une copie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse exacte du candidat ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicales ;
- un extrait de naissance datant de moins trois (3) mois ;
- frais d'inscription : 2000 F CFA.

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux habituels du concours

concours : octobre

inscriptions : mi-juin à mi-août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar, Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack, kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formation et matières enseignées

Enseignement général :

mathématiques - sciences physiques - éducation physique et sportive - français

Enseignement professionnel théorique :

botanique générale et systématique - topographie sylviculture - exploitation forestière - pêche - pisciculture - protection forestière - maraîchage arboriculture - comptabilité gestion - marketing - machinisme - cynégétique et gestion de la faune - vulgarisation - législation (forestière, chasse) - économie rurale et forestière - dendrométrie et aménagement forestier - génie rural - secourisme - statistiques forestières, pratique administrative - technologie du bois

Enseignement Pratique :

Maniement des divers outils forestiers - abattage du bois - défrichage, reboisement et traitement des boisés, martelage des instruments de topographie, pisciculture - travaux de génie, maraîchage et arboriculture, machinisme carbonisation.

Stages :

- dans le domaine du centre (programme de plantation en forêt d'application pratique)
- en zone rurale (étude du milieu - vulgarisation),
- en entreprise (insertion en milieu professionnel privé),
- dans l'administration forestière et dans les projets de développement.

A l'issue de ce stage, l'élève rédige un mémoire qui sera soutenu lors de l'examen de sortie.

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique
- les techniciens peuvent être affectés à la direction générale des eaux et forêts, dans les parcs nationaux, au centre national de recherche forestière ou être employés par les entreprises privées, les ONG ou les collectivités locales.

Promotions :

- possibilités de recyclage à tout moment au CARAT (Centre d'Appui et de recyclage)
- le technicien des eaux et forêts peut se présenter, après 5 ans d'activité professionnelle, au concours professionnel d'entrée à l'école nationale des cadres ruraux de Bambey pour une formation, en 3 ans d'ingénieur des travaux des eaux et forêts.
- possibilité d'accès à divers stages de spécialisation à l'étranger ;
- les élèves non admis à l'examen de sortie peuvent redoubler une fois pour se présenter à nouveau à l'examen.
- le concours a lieu régulièrement.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION
DE TECHNICIENS EN AGRICULTURE ET GENIE RURAL
(C.N.F.T /A.G.R)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Adresse: BP 4 Ziguinchor

Téléphone : 991 11 09

Références textes : Décret 91 - 1353 du 6/12/1991

I. But de l'école

- Formation initiale, perfectionnement et recyclage des techniciens de l'agriculture et du génie rural.
- Le centre est aussi ouvert au privé et aux stagiaires étrangers
- La durée des études est de 3 ans
- Le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'entretien dont l'octroi n'est pas automatique

Diplôme obtenu

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Agriculture et du Génie Rural

II. Qualité requises

- Une bonne résistance physique
- Sens de l'observation
- Motivation pour le travail en milieu rural
- Sens des relations humaines
- Curiosité d'esprit

III. Conditions d'inscription

- Etre titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence
- Etre âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au 31 janvier de l'année du concours
- Etre de nationalité sénégalaise
- Pas de dispense d'âge

IV. Epreuves du concours

1) Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2 h - coef 1
- mathématiques : 2h - coef 1
- sciences naturelles : 2h - coef 1

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir au moins une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

2) Epreuves d'admission

- Tests psychotechniques - coef 1
- Entretien avec le jury - coef 1
- Education physique et sportive - coef 1

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 dans les deux séries d'épreuves sans note éliminatoire.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence adressée au Ministre de tutelle
- Une copie certifiée conforme du diplôme
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- Un certificat de nationalité sénégalaise
- Un certificat de visite et de contre visite médicale
- Un extrait de naissance de moins de trois (3) mois
- Frais d'inscription de 2000 F

Dossier ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux du concours

Concours : octobre

Inscription : mi-juin à mi-août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formations et matières enseignées

Enseignement général

mathématiques - physique - chimie - éducation physique et sportive - français - rédaction administrative

Enseignement Technique et professionnel

Enseignement théorique

agriculture générale et spéciale - défense des cultures - horticulture générale et spéciale - arbo pépinière - botanique - machinisme agricole - moteurs - irrigation - génie rural - topographie - économie générale et rurale - compta gestion - vulgarisation - rapport de stage - colloques - statistiques - réprimes administratives - zootechnie et alimentation

Enseignement pratique

Arbo - pépinière - maraîchage - aviculture – zootechnie - grandes cultures - botanique - zone d'application pratique (Z.A.P.)

Stages :

Stages d'hivernages : en 1^{ère} année : durée 2 mois

Thème : conduite de cultures d'hivernage

Stage en milieu rural : durée 6 semaines

Thème : études d'exploitation et thème spécifique

Stage en poste : durée 8 semaines

Thème: découverte administrative et exécution de petits projets

Voyage d'études : durée 2 semaines

Thème : découverte des structures de développement et de recherche.

VIII. Renseignements complémentaires

- L'accès à la fonction publique n'est plus automatique à la sortie de l'école,
 - Le technicien de l'agriculture et du génie rural peut être un fonctionnaire du Ministère de l'agriculture, aller dans le privé ou s'installer à son compte.
 - Le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois durant toute la scolarité
 - Après trois années d'exercice le technicien de l'agriculture et du génie rural peut se présenter au concours professionnel du centre national de formation des maîtres d'enseignement technique et professionnel de Guérina, ou après cinq (5) ans d'exercice au concours professionnel de l'E.N.C.R* de Bambey pour une formation de 3 ans d'ingénieur de travaux de l'agriculture.
- Le concours a lieu régulièrement

* ENCR : Ecole Nationale des Cadres Ruraux

ECOLE NATIONALE DE FORMATION
DE TECHNICIENS DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES

(C.N.F.T / E.L.A)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Elevage

Adresse: C.N.F.T.E.I.A. - B.P. 201 - Saint – Louis

Téléphone: 961-11-19- Saint – Louis

Références des textes : Décret 91 - 1351 du 6 - 12 - 1991

I- But de l'école

- l'école assure la formation initiale, le perfectionnement et le recyclage des techniciens de l'élevage et des industries animales.
- le centre est aussi ouvert au privé et aux stagiaires étrangers,
- la durée des études est de 3 ans,
- le régime de l'école est l'externat avec une allocation d'entretien dont l'octroi n'est pas automatique

Diplôme obtenu : Diplôme d'Etat de Technicien de l'Elevage et des Industries Animales.

II. Qualités requises

- une bonne résistance physique,
- sens de l'observation,
- motivation pour le travail en milieu rural,
- sens des relations humaines,
- curiosité d'esprit.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM ou tout autre diplôme admis en équivalence;
- être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;
- être de nationalité sénégalaise;
- pas de dispense d'âge.

IV. Epreuves du concours

1- Epreuves d'admissibilité :

- composition française : 2 h - coef 1
- mathématiques : 2 h - coef 1
- sciences naturelles : 2 h coef 1

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges, et toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire. Pour être admis à subir les épreuves d'admission, les candidats doivent avoir au moins une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sans note éliminatoire.

2- Epreuves d'admission :

- tests psychotechniques - coef 1
- entretien avec le jury
- éducation physique et sportive - coef 1

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 dans les deux séries d'épreuves sans note éliminatoire dans la limite des places disponibles.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- Une demande manuscrite indiquant l'ordre de préférence d'affectation adressée au Ministère de tutelle;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de visite et contre visite médicale;
- Un extrait de naissance de moins de trois mois;
- Frais d'inscription : 2000 F CFA.

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Date et lieux du concours

Concours : Octobre

Inscription : mi – juin à mi – août

Le concours se déroule habituellement dans les chefs lieux des régions de **Dakar ,Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor** lorsqu'il y a un nombre suffisant de candidats.

VII. Formations et matières enseignées (programmes encore à l'état de projet)

L'enseignement dispensé au sein de cet établissement est de type modulaire.

Modules de base :

biologie animale - agronomie générale - enseignement vétérinaire - statistique - maths - économie générale - chaîne cohérente.

Modules de production :

lait - viande - aviculture - colombiculture - cuirs et peaux - fourrages - fumier.

Modules élevage et santé animale :

hygiène et santé - élevage du cheval - élevage de petits ruminants - porcs - élevage de carnivores domestiques

Modules d'insertion à la vie active:

Animation - vulgarisation - entrepreneuriat.

Durant la formation, les élèves effectuent des stages :

1ère année : 30 jours de stage « retour sur terre »

2ème année : 30 jours de stage « étude milieu »

3ème année : 60 jours de stage « professionnel ».

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique
- le technicien de l'élevage et des industries animales peut être affecté dans les services de l'élevage, à la direction de l'élevage et des productions animales, dans les sociétés d'exploitation animale : SERAS ou dans des services ou laboratoires de recherche ou de surveillance.

Promotions :

- possibilités de recyclage à tout moment au CARAT (Centre d'Appui et de Recyclage)
- le technicien de l'élevage peut se présenter au concours d'entrée à l'école des instructeurs ruraux de Guérina (après 3 ans de pratique professionnelle)
- après 5 ans de service, possibilité de se présenter au concours professionnel d'entrée à l'école nationale des cadres ruraux de Bambey pour une formation d'ingénieur des travaux de l'élevage qui dure 3 ans.

Les élèves non admis à l'examen de sortie, peuvent redoubler 1 fois pour se présenter à nouveau à l'examen.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION DE TECHNICIENS
DES PECHES MARITIMES ET DE L'AQUACULTURE
(C.N.F.T / P. M.A.)

Ministère de tutelle : Ministère de la Pêche

Adresse: Km 10, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar B.P. 2241 - Dakar

Téléphone: 834 05 46 - THIAROYE

Références des textes : Décret 91 - 1349 du 6 - 12 - 1991

I- But du centre

- Le centre a pour mission la formation initiale, le recyclage et le perfectionnement des techniciens des pêches maritimes.
- la durée des études est de 3 ans,
- une allocation d'entretien peut être allouée aux élèves
- ils sont externes

Diplôme obtenu :

Diplôme d'Etat d'Agent Technique des Pêches et de l'Aquaculture.

II. Qualités requises

- s'intéresser à tout ce qui concerne le milieu marin;
- être bon en sciences naturelles;
- avoir de l'autorité et de l'aisance dans les relations sociales;
- être en bonne santé et physiquement fort.

III. Conditions d'inscription

- être titulaire du BFEM, ou tout autre diplôme admis en équivalence
- être âgé de 16 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours;
- être de nationalité sénégalaise ou étrangère présentée par son gouvernement ou par un organisme agréé;

IV. Epreuves du concours

- composition française : 2 h - coef 1 note éliminatoire 5/20
- mathématiques : 2 h - coef 3 note éliminatoire 5/20
- sciences naturelles : 2 h - coef 3 note éliminatoire 5/20

Les programmes sont ceux de la 3ème des lycées et collèges.

Pour être admis définitivement il faut avoir une moyenne de 10/20 et sans note éliminatoire et être reconnu médicalement apte.

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

Le dossier comprend :

- Une demande manuscrite adressée au Ministère de tutelle;
- Une copie certifiée conforme du diplôme;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Un certificat de visite et contre visite médicale de moins de trois (3) mois;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois;
- Une pièce d'état civil datant de moins de trois (3) mois;
- Frais d'inscription de 2000 F

Dossier à déposer à la direction des études de l'école.

VI. Dates et lieux de concours

concours : début mai

inscription : mi-janvier à fin avril

VII. Formations et matières enseignées

Elles sont regroupées en 5 modules:

Modules 1:

Connaissance du milieu marin et enseignement général de base

Océanographie physique et chimique

Bio - écologie marine

Chimie et biochimie-mathématiques.

Modules 2:

Connaissance des êtres vivants dans la mer et leur biologie

Ichtyologie, zoologie, écologie

Microbiologie marine, algologie

Reproduction (génétique)

Modules 3 :

Connaissance des techniques de pêche, de traitement de conservation et de contrôle, de qualité des produits

Technologie des engins de la pêche

Technologie des produits de la pêche

Modules 4:

Commercialisation, gestion, statistique des pêches

Socio - économie des pêches

Mathématiques appliquées

Initiation à l'informatique

Modules 5 : Langues

Français - Anglais - Alphabétisation (Ouolof , Seereer)

VIII. Renseignements complémentaires

- l'accès à la fonction publique n'est plus automatique mais selon les besoins de l'Etat.
- ils peuvent être affectés dans les inspections régionales des pêches, les postes de contrôle et les postes de secteur, sur toute la côte du Sénégal. Ils participent à l'organisation et à l'amélioration des activités de pêche, activités de contrôle sanitaire, de contrôle de la réglementation, tenue des statistiques de pêche, encadrement des coopératives de pêche, collaboration avec les organismes de recherche, les entreprises d'élevage, de conservation etc..
- ils interviennent au niveau de la surveillance des côtes avec l'armée nationale et la marine. Ils peuvent également être chefs de service ou enseignants au CNFT/ PA.
- Après quatre ans d'exercice, ils peuvent se présenter au concours professionnel pour la formation des techniciens supérieurs des pêches maritimes.
- Le concours est annuel. Le nombre de places mises chaque année à la disposition de l'école dépend d'un décret émanant de la Présidence.
- Les élèves peuvent redoubler une (1) fois dans leur cycle d'études. S'ils ne réussissent pas à l'examen de sortie, ils peuvent se présenter l'année suivante en candidats libres.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES MAITRES D'ENSEIGNEMENT

TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE GUERINA

(C.N.F / M.E.T.P.)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : B.P. 24 – Bignona – région de Ziguinchor

Téléphone : 994 11 45

I. But de L'école :

- Formation des formateurs
- Perfectionnement des paysans

Diplômes obtenu

- Pour les formateurs : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Pratique Rural (C.A.E.P.R.)
- Pour les paysans : Attestation de stage

Durée de la formation

- 1 an pour les formateurs
- 9 mois pour les paysans

Régime du Centre

Les élèves formateurs sont externes et ne sont pas pris en charge. Ils gardent leurs salaires de fonctionnaire. Par contre, les paysans sont totalement pris en charge par le centre.

II. Qualités requises

- avoir le désir d'enseigner et posséder un sens pédagogique suffisant ainsi que des aptitudes à établir de bons contacts avec ses semblables
- avoir une bonne résistance physique

III. Condition d'inscription

- être titulaire du B.E.P. ou du C.A.P. avec 2 ans de pratique des agents techniques de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts ;
- on ne peut se présenter sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- pas d'équivalence possible ni de dispense d'âge ;
- pas d'admission sur titre.

IV. Epreuves de sélection

1- Enseignement Général

- Composition française : 2h coef 1
- Explication de texte (résumé – commentaire – conjugaison ou explication de mots)

1h 30 mn coef 1

- Arithmétique – Algèbre (niveau 3^e des lycées et collèges) : 2h coef 1

2- Technique

- une épreuve technique d'agriculture : 2h coef 1
- une épreuve technique d'élevage : 2h coef 1
- une épreuve de machinisme agricole : 2h coef 1

3- Education physique : coef 1

4- Epreuves orales

- Entretien avec le jury : 15mn coef 2

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

V. Dossier de candidature et lieu de dépôt

- une demande manuscrite adressée au Ministre de tutelle
- un certificat de visite et de contre visite médicale ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un extrait de naissance ;
- deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;
- une attestation de service datant de 3 mois délivrée par l'autorité dont relève le candidat ;
- frais d'inscription : 3000 F CFA (trois mille francs).

Dossier à déposer ou à envoyer à la Division de la Formation Professionnelle (DFP) sise à la rue Tolbiac angle Avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Score » 3^{ème} étage, et dans les inspections d'académie ou aux CROSP de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Kaolack , kolda et Ziguinchor.

VI. Dates et lieux du concours

Concours : octobre

Ouverture des inscriptions : début juillet

Clôture des inscriptions : début août.

VII. Formations enseignées

Socio-économie – pédagogie – hygiène et sécurité – enseignement professionnel – production végétale
production animale – machinisme agricole – ateliers et topographie – législation.

VIII. Renseignements complémentaires

A leur sortie, les maîtres sont affectés soit :

- dans les centres de perfectionnement
- dans les centres d'initiation horticole
- dans les antennes de suivi (encadrement des paysans)
- au niveau national ou dans les autres ministères sur la demande de ces derniers.

Les élèves non admis à l'examen de sortie ont la possibilité de redoubler ou ils retournent dans leur corps d'origine

Promotions possibles :Après 4 ans de service, ils peuvent passer tous les examens professionnels ENEA* – ENTSS* - ENA* - ENSEPT etc.

* ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

* ENTSS : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés

* ENA : Ecole Nationale d'Administration